

**Conférence générale****Quinzième session**

Lima, 2-6 décembre 2013

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle
de Vienne et au Plan d'action des pays les moins avancés,
et à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire****Activités de l'ONUDI menées en coopération avec
les pays à revenu intermédiaire****Rapport du Directeur général**

Le présent document expose les activités menées par l'ONUDI en coopération avec les pays à revenu intermédiaire (PRI). Il donne un aperçu de l'ampleur et des perspectives de la coopération en matière de programmes entre l'ONUDI et ces pays, et rend compte de la Conférence de haut niveau des pays à revenu intermédiaire, qui a été accueillie à San José du 12 au 14 juin 2013 par le Gouvernement costaricien et facilitée par l'ONUDI.

**I. Ampleur et perspectives de la coopération en matière de
programmes entre l'ONUDI et les pays à revenu
intermédiaire****A. Rappel**

1. Selon les classifications actuelles de la Banque mondiale, les pays à revenu intermédiaire sont ceux dont le revenu national brut (RNB) par habitant était

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



compris en 2012 entre 1 036 et 12 615 dollars des États-Unis¹. Ces pays présentent des différences sur les plans géographique, démographique, économique, politique et social et constituent donc un groupe très hétérogène, mais ils doivent également faire face à des problèmes communs en matière de développement. Bon nombre sont à la traîne en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et, dans toutes les régions géographiques, la plupart d'entre eux présentent des signes indiquant qu'ils sont pris au piège du revenu intermédiaire: stagnation de la croissance; incapacité à rivaliser avec les économies à bas revenus et bas salaires dans le domaine des exportations manufacturières, et avec les économies avancées dans celui de l'industrie manufacturière de haute technologie; faible degré d'intégration économique et sociale; inégalités de revenus; et obstacles institutionnels et comportementaux ralentissant la transformation structurelle. En particulier, le système productif de la plupart des pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne est tourné vers l'exportation de produits de base et ne comporte qu'une faible orientation technologique.

2. Selon les rapports récents de l'ONU, on dénombre 107 pays à revenu intermédiaire, dans lesquels vivent 71 % de la population mondiale et 75 % des pauvres. La part de ces pays dans l'économie mondiale est néanmoins en augmentation et atteint 43 % du produit intérieur brut (PIB) mondial en parité de pouvoir d'achat (PPA)².

3. Dans le même temps, de nombreux pays à revenu intermédiaire ont commencé à devenir des donateurs de la coopération internationale, à élaborer leurs propres cadres de coopération pour le développement et des modalités d'autofinancement à cet effet, et à promouvoir des initiatives de coopération Sud-Sud ou de coopération triangulaire. En outre, quatre d'entre eux – Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde – constituent avec la Fédération de Russie le groupe BRICS, l'un des groupes de pays les plus dynamiques en termes de développement économique tel que mesuré par le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB), le potentiel de leurs marchés et la création d'emplois. La part des pays du groupe BRICS dans le PIB mondial est passée de 16,4 % en 2000 à 26,5 % en 2012. Au cours de leur cinquième sommet, tenu à Durban (Afrique du Sud) les 26 et 27 mars 2013, les pays du groupe BRICS ont réaffirmé leur volonté de se rapprocher d'autres marchés émergents et pays en développement ainsi que de renforcer la coopération avec eux. Ils ont également réitéré leur désir d'appuyer un développement durable des infrastructures en Afrique, étant entendu que certains des pays les moins avancés (PMA) ne pouvaient pas réaliser par eux-mêmes les OMD. Plus généralement, les pays du groupe BRICS ont aussi réaffirmé leur intention d'appuyer les initiatives visant à assurer au niveau mondial une croissance soutenable et équilibrée et la création d'emplois.

4. Les pays à revenu intermédiaire constituent le plus grand groupe de bénéficiaires d'activités de développement menées par le système des Nations Unies. Par conséquent, l'ONU et ses institutions spécialisées doivent réviser leur collaboration avec ces pays et envisager de renouveler leurs stratégies, leurs politiques et leurs mécanismes de coopération.

¹ <http://data.worldbank.org/about/country-classifications>.

² Assemblée générale des Nations Unies, rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/66/220).

5. Étant donné que la plupart des pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire, aucune stratégie de réduction de la pauvreté au niveau mondial ne saurait se passer d'appuyer la réduction de la pauvreté dans ces pays, que ce soit au niveau national ou infranational.

6. Au niveau régional, l'une des meilleures façons de contribuer à réduire la pauvreté dans les pays les moins avancés est d'assurer la prospérité et la stabilité des pays à revenu intermédiaire voisins, qui offrent aux pays alentour des possibilités stables d'échanges commerciaux et leur procurent des retombées positives, notamment en matière d'allègement de la dette, d'assistance et de coopération techniques favorisant les investissements dans les infrastructures, de financement du commerce, de renforcement des institutions, de réforme de l'administration publique et d'aide humanitaire. Grâce au développement important des relations commerciales et des transferts de fonds, les pays à revenu intermédiaire ont joué un rôle décisif pour aider les pays les plus pauvres à traverser la dernière crise financière.

7. Dans les pays à revenu intermédiaire, outre la réduction de la pauvreté, la poursuite de l'aide dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 en vue de poursuivre un développement durable et sans laissés-pour-compte, de réduire l'intensité de la consommation d'énergie et de ressources matérielles, et de passer à des modes de production et de consommation émettant peu de carbone permettra de consolider les progrès économiques et sociaux déjà réalisés et de réduire le risque de retour en arrière. Cela garantira en outre que le système de coopération internationale pour le développement offre des incitations et des contreparties fiables encourageant le transfert de connaissances – par exemple, en incitant les pays à revenu intermédiaire à acquérir des connaissances susceptibles de faciliter l'aide au développement des pays les moins avancés et à jouer le rôle de pôles de développement régionaux. Les pays à revenu intermédiaire doivent pour cela renforcer leurs capacités productives et diversifier leur base économique.

8. Pour la communauté internationale, le problème général consiste à élaborer des politiques qui répondent aux besoins et potentialités des pays à revenu intermédiaire sous ces divers points de vue. Pour l'ONUDI, le nombre croissant de pays en décollage économique et de pays à revenu intermédiaire jouant un rôle dans le système mondial de gouvernance est l'occasion de renforcer sa légitimité et sa pertinence. Les pays à revenu intermédiaire sont de plus en plus coordonnés entre eux et ont commencé à imprimer leur marque sur les processus de développement aux niveaux régional et mondial en raison du renforcement de leur rôle dans la coopération pour le développement. Ces éléments offrent aux pays à revenu intermédiaire et aux pays les moins avancés des possibilités d'élargir et partager leurs connaissances en vue de développer leur capital humain.

9. Actuellement, 97 des 172 États Membres de l'ONUDI sont des pays à revenu intermédiaire. L'ONUDI continuera de collaborer étroitement avec eux en vue de:

a) Renforcer leur rôle et leurs intérêts dans les questions intimement imbriquées que pose la viabilité à long terme des politiques économiques au niveau mondial;

b) Renforcer leur participation aux processus d'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable;

c) Faciliter la communication avec les mécanismes intergouvernementaux concernés;

d) Permettre la fourniture de contributions concernant particulièrement les pays à revenu intermédiaire dans divers processus pertinents grâce à des activités de plaidoyer à l'intention des principaux décideurs.

10. En raison des différences importantes entre les besoins et les problèmes de développement des pays à revenu intermédiaire et ceux des pays les moins avancés, il conviendra d'adopter à l'intention de ces deux groupes de pays des stratégies différenciées en matière de prestation de services de coopération pour le développement. La lutte contre les inégalités et l'exclusion dans les pays à revenu intermédiaire est une tâche difficile qui doit être menée conformément aux priorités nationales et en coopération étroite avec les autorités nationales.

B. Ampleur des programmes de coopération de l'ONUDI avec les pays à revenu intermédiaire

11. L'ONUDI dispose d'avantages comparatifs dans de nombreux domaines, dont plusieurs dans lesquels les mécanismes de coopération de l'ONUDI avec les pays à revenu intermédiaire sont déjà bien développés et pourraient être encore élargis:

a) Le modèle de "croissance verte" consiste à stimuler l'investissement dans des industries et technologies nouvelles et innovantes en vue de modifier les modes de production et de consommation;

b) Les plates-formes de partage des connaissances, telles que la Plate-forme pour l'industrie verte et la Banque du savoir industriel de l'ONUDI, qui ouvrent des perspectives en matière de promotion du développement durable par des processus faisant intervenir divers acteurs et constituent des instruments efficaces pour renforcer le développement industriel durable, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire;

c) Les nouvelles politiques industrielles favorisant l'innovation locale et l'apprentissage technologique, l'efficacité dans l'utilisation des ressources et une croissance industrielle compétitive et respectueuse de l'environnement;

d) La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire: coopération interrégionale en vue d'atteindre une croissance soutenable, et partenariats visant à promouvoir la technologie et l'innovation, le développement des PME et le passage des microentreprises à un niveau supérieur;

e) L'approfondissement des partenariats avec le secteur privé (y compris les chambres d'industrie et les associations industrielles) pour la promotion et la fourniture de biens collectifs (tels que nouvelles connaissances, nouvelles technologies, régimes de libre-échange et protection de l'environnement);

f) La mobilisation de l'engagement politique au moyen de programmes-cadres de coopération globaux et cohérents avec des pays à revenu intermédiaire et leurs institutions;

g) L'exploitation des fonds multilatéraux consacrés à l'environnement (par exemple, le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ou le Fonds pour l'environnement mondial);

h) L'exploitation d'instruments financiers gérés par des institutions régionales (par exemple le partenariat avec l'Union européenne, la coopération au développement et les instruments européens de voisinage, ainsi que l'instrument structurel de préadhésion et les fonds structurels);

i) L'extension des modalités d'autofinancement pour les projets de coopération technique avec les pays à revenu intermédiaire;

j) Le renforcement des partenariats avec les banques internationales et régionales de développement;

k) La création de synergies entre programmes au sein du système des Nations Unies et le recours aux types de mécanismes qu'implique le principe de l'unité des Nations Unies dans l'action pour le développement ainsi qu'à ceux mis en œuvre dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement afin de mobiliser des fonds grâce à un budget commun;

l) La création de fonds spéciaux pour financer des projets régionaux et des réseaux de partage des connaissances et de mutualisation des savoir-faire et des expériences;

m) Le renforcement de partenariats avec les associations économiques régionales en vue de promouvoir le commerce interrégional de produits manufacturés et d'élargir la connectivité et les réseaux ainsi que le partage des connaissances en vue de l'intégration économique;

n) La promotion de programmes de renforcement des capacités et d'ajout de valeur en vue d'accroître la compétitivité et l'accès aux marchés grâce au respect des normes internationales;

o) La fourniture de moyens de parer au chômage des jeunes dans les secteurs productifs; l'étude des modèles d'entreprises offrant des possibilités d'emploi;

p) L'appui à l'intégration des économies des pays à revenu intermédiaire dans le marché mondial grâce au renforcement des capacités institutionnelles et au conseil stratégique;

q) La promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation en vue du développement technologique et de la croissance productive;

r) Le renforcement du tissu industriel grâce à la diversification de l'industrie.

II. Rapport de la Conférence de haut niveau des pays à revenu intermédiaire (San José, 12-14 juin 2013)

A. Rappel

12. La Conférence de haut niveau des pays à revenu intermédiaire, qui a eu lieu du 12 au 14 juin 2013 à San José, a réuni des représentants de haut niveau de plus de 70 pays. Parmi les participants figuraient des ministres, des décideurs, des experts et des représentants du secteur privé et de la société civile. Cette réunion, accueillie par le Gouvernement costaricien et facilitée par l'ONUDI, était consacrée au thème suivant: "Problèmes du développement durable et coopération internationale dans les pays à revenu intermédiaire – Le rôle des réseaux pour la prospérité". Durant trois jours, les représentants de haut niveau ont traité, entre autres, du rôle des pays à revenu intermédiaire dans le programme de développement pour l'après-2015, de la croissance et la prospérité pour tous, des réseaux de connaissances, de la soutenabilité et du développement industriel, et du financement du développement. La réunion s'est terminée avec l'adoption de la Déclaration de San José, telle qu'elle figure dans la décision du Conseil IDB.41/Dec.4.

13. La Conférence de haut niveau des pays à revenu intermédiaire a eu lieu à un moment décisif pour le système multilatéral de développement, peu avant l'expiration du délai fixé pour réaliser les OMD, alors que s'accéléraient les discussions en vue de déterminer le programme de développement pour l'après-2015. Les deux tiers des pauvres de la planète vivent dans les pays à revenu intermédiaire, dont le poids sur l'environnement est par ailleurs de plus en plus important. On a donc fait valoir que le développement futur, pour obtenir des résultats concrets, nécessiterait d'amplifier la coopération avec les pays de ce groupe et entre ces pays eux-mêmes. En raison des problèmes mondiaux actuels, notamment la crise de la sécurité alimentaire ainsi que les crises financière et économique toujours en cours, il a en outre été lancé un appel à augmenter le nombre de réseaux multidisciplinaires de coopération. Ces réseaux devraient permettre de prendre en compte la nature multidimensionnelle du développement, l'imprévisibilité des marchés, la croissance sans laissés-pour-compte et la diversification économique visant à réaliser la prospérité pour tous.

14. De nombreux pays à revenu intermédiaire espèrent que ces réalités complexes seront prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Avant la Conférence de haut niveau, un certain nombre de réunions préparatoires ont eu lieu en 2013. Trois réunions préparatoires régionales ont eu lieu en mai au Bélarus, en Jordanie et au Mexique. Des dialogues préparatoires ouverts ont eu lieu à Vienne en février, à New York en mars, avril et juin, et à Washington en mai. Un dialogue thématique sur la soutenabilité environnementale et l'industrie respectueuse de l'environnement, la croissance et la prospérité sans laissés-pour-compte et le financement d'un développement économique soutenable a eu lieu le 8 mai à Vienne. Des consultations informelles au sujet de la Déclaration de San José se sont également déroulées à Vienne en avril et en mai.

B. Rapport sur les travaux de la réunion

15. Pendant la réunion, les participants de haut niveau ont souligné que l'importance de la contribution des pays à revenu intermédiaire au développement mondial avait fait de ceux-ci des acteurs de premier plan dans les affaires internationales. Il a été observé que le thème de la Conférence révélait la profondeur des changements survenus dans le paysage multilatéral, et l'importance toujours croissante de l'élargissement et du partage des connaissances pour répondre aux besoins de développement des pays à revenu intermédiaire a été soulignée. Les participants ont fait valoir que les résultats de la Conférence devraient prévoir la création de partenariats mondiaux ouverts à une plus grande diversité d'acteurs.

16. En particulier, le Président du Conseil économique et social des Nations Unies a souhaité que le programme de développement pour l'après-2015 traduise clairement le rôle des pays à revenu intermédiaire dans le développement durable. Il a également déclaré que ce programme, au niveau mondial, devait ne laisser personne sur le bord de la route et garantir l'irréversibilité des résultats obtenus. À cet égard, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré qu'il s'agissait pour le système international d'une occasion cruciale d'œuvrer à un système plus démocratique de coopération et de développement internationaux. Par la suite, le Ministre costaricien des affaires étrangères a souligné l'importance des pays à revenu intermédiaire dans l'architecture mondiale et suggéré que le programme de développement pour l'après-2015 définisse un "ordre nouveau" pour une future coopération en vue du développement. Les initiatives prises par l'ONUDI pour renforcer la coopération Sud-Sud en tant que mécanisme procurant des avantages mutuels ont été saluées, et notamment l'initiative de l'ONUDI pour une banque de connaissances industrielles pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

III. Mesures à prendre par la Conférence

17. La Conférence générale souhaitera peut-être prendre note des informations communiquées dans le présent document.